Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20241125-D2024-4-3-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024

délibération : D2024_4_3

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers en

exercice: 19

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie,

sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents: 11

Date de convocation du : 19 Novembre 2024

Votants: 17

Présents: Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Objet : Projet restaurant scolaire et espace périscolaire : Demandes de subvention DETR/DSIL 2025

Pouvoirs:

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André Madame COLOMB Yvette a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Monsieur ROUX Hervé Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise

Absent(s): Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques

Excusé(s): Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Monsieur GRAFFOUILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet de réaménagement et extension du pôle enfance - mairie.

Engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », la commune a initié une concertation globale pour l'élaboration d'un plan-guide à l'horizon 2050.

Ce plan guide a fait ressortir un besoin essentiel autour de la structuration du Pôle enfance / Mairie avec plusieurs étapes de réalisation :

- 1) Déplacement de la cantine scolaire et création d'un espace périscolaire dédié, ces services étant actuellement proposés dans un local de la mairie, non adapté au confort d'usage et normes en vigueur ;
- 2) Restructuration / extension des locaux de la mairie dans les espaces libérés suite au déplacement de la cantine ;
- Rénovation énergétique du groupes scolaire et végétalisation des cours d'écoles;
- 4) Déplacement à terme du centre de loisirs à proximité du pôle école/cantine/espace périscolaire.

Le présent programme est inscrit au titre du PREB (Plan de rénovation énergétique des bâtiments), du Contrat Cantal Développement, et contributeur des objectifs de notre PAT (Projet Alimentaire de Territoire).

La mise en œuvre de ce projet d'envergure est possible du fait de l'acquisition récente par la commune d'une parcelle qui jouxte l'école et de la démolition d'une habitation insalubre présente sur cette friche, ouvrant ainsi des perspectives d'extension et de réorganisation des services.

A l'issue d'une étude de programmation menée par CIT, il a été validé de lancer une première phase du projet : la construction d'un nouveau restaurant scolaire (tranche 1) et d'un espace périscolaire (tranche 2).

Au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD), le montant prévisionnel des travaux de cette phase s'élève à 1 776 550€ HT (2 045 921.80€ HT en intégrant les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexes) décomposé comme suit :

- 1 261 500€ ht de travaux au titre de la tranche 1 : RESTAURANT SCOLAIRE (+ 18 550€ de prestations supplémentaires éventuelles)
- 496 500 € ht de travaux au titre de la tranche 2 : ESPACE PERISCOLAIRE

Le plan prévisionnel de financement ACTUALISÉ pourrait être le suivant :

Accusé de réception en préfecture 015-211500830-20241125-D2024-4-3-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024

	DEPENSES ht	
TRAVAUX	TR 1 : RESTAURANT SCOLAIRE	1 261 500,00 €
	TR 1 : restaurant scolaire Prestations supplémentaires éventuelles	18 550,00 €
	TR 2 : ESPACE PERISCOLAIRE	496 500,00 €
	sous total	1 776 550,00 €
INGENIERIE ET ETUDES	MOE	212 590,00 €
	ETUDES DE SOL	3 990,00 €
	CONTRÔLE TECHNIQUE	19 450,00 €
	CSPS	4 940,00 €
	AMO CIT	16 666,80 €
	sous total	257 636,80 €
divers	REPRO/PUB	4 500,00 €
	LEVES TOPOGRAPHIQUE.S	1 235,00 €
	PRIME CONCOURS (2*3000€)	6 000,00 €
	sous total	11 735,00 €
TOTAL HT		2 045 921,80

	RECEITES ht	
	DETR 2023 :ingénierie /études	58 163,00 €
ETAT	DSIL 2024 - travaux tranche 1	441 360,00 €
	DETR/DSIL 2025 - travaux tranche 2	248 250,00 €
	sous total	747 773,00 €
REGION	Contrat Région	200 000,00 €
DPTMT	Fonds Cantal Développement	200 000,00 €
CABA	Soutien développement local	100 000,00 €
	sous total	500 000,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS	1 247 773,00 €
	JUSSAC	798 148,80 €
	TOTAL HT	2 045 921,80 €

Le calendrier prévisionnel de l'opération ACTUALISÉ est le suivant :

- Etudes APS/APD : 4ème trimestre 2024 - Validation APD : délibération du 25/11/2024
- Dépôt du permis de construire : décembre 2024
- DCE : janvier/fevrier 2025
- Consultation des entreprises : fevrier/mars 2025
- Choix des entreprises : mars/avril 2025
- Début des travaux : juin 2025
- Fin des travaux : 2ème semestre 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de programmation pluriannuelle (2024-2025-2026) des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales a été signée avec la Préfecture du Cantal concernant la tranche 1 : restaurant scolaire, avec un taux de subvention de 40% du montant des travaux ht, sur 3 ans ;

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de cette convention, la commune bénéficie d'une subvention au titre de la DSIL 2024 (arrêté n°2024-0119-DSIL-15-11 de Monsieur le Préfet) de 127 779€ et propose de solliciter une nouvelle subvention au titre de la DETR/DSIL 2025.

Concernant la tranche 2 : espace périscolaire, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR / DSIL 2025 soit 50% du montant ht des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le plan prévisionnel de financement et le calendrier prévisionnel ACTUALISÉS- présentés ci-avant ;
- De solliciter auprès de la Préfecture du Cantal, dans le cadre de la convention de programmation pluriannuelle (2024-2025-2026), une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 pour la **tranche 1 :restaurant scolaire**, soit 40% du montant ht des travaux
- De solliciter auprès de la Préfecture du Cantal une subvention de 248 250 € HT au titre de la DETR/ DSIL 2025 pour la tranche 2 : espace périscolaire, soit 50% du montant ht des travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention et au bon déroulement de ces opérations.

Pour: 17 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-François RODIER